



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE

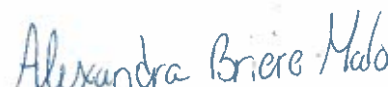
**AVIS PUBLIC**  
**Aux contribuables de la susdite municipalité**

RÈGLEMENT NUMÉRO 363 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 302 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE  
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Sylvere.

- 1- Que lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2023, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Sylvere a adopté le règlement numéro 363 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Saint-Sylvere.
- 2- Que tout intéressé peut venir consulter ce le règlement au bureau municipal sis au 756A, rue principale à Saint-Sylvere du lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, ainsi que le mercredi de 8h30 à 12h

Donné à Saint-Sylvere  
Ce 14<sup>em</sup> jour du mois de septembre 2023

  
Alexandra Brière-Malo  
Directrice générale/greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvere déclare avoir publié ledit avis public, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 7 h et 19 h, ce 14<sup>em</sup> jour de septembre 2023

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14<sup>e</sup> jour de septembre 2023.

  
Alexandra Brière-Malo  
Directrice générale et greffière-trésorière